

# Mairie de Lantenay

## Conseil municipal

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2014

Convocation du : 29 / 09 / 2014

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, D. BRUNET, S. GILGENKRANTZ, A. GUILLOT – SUDAN, J. MARCHAS, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, A. SAVRE.

Excusé : Aucun

#### SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

### **1) PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

Le conseil municipal trace les grandes lignes du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), document par lequel la commune définit sa politique en matière d'urbanisme pour les années à venir, dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Plusieurs axes sont proposés, intégrant différentes propositions formulées lors de la dernière réunion ayant traité du sujet :

- **Axe 1** : Permettre la venue de nouveaux habitants, et favoriser notamment l'implantation sur la commune de jeunes couples
- **Axe 2** : Préserver et valoriser le cadre patrimonial, sans être trop restrictif afin de permettre l'implantation de maisons de conception innovante
- **Axe 3** : Soutenir et développer l'artisanat
- **Axe 4** : Permettre le maintien et le développement des exploitations agricoles
- **Axe 5** : Préserver le cadre naturel et les paysages
- **Axe 6** : Améliorer les liens entre les différentes parties du village
- **Axe 7** : Favoriser les économies d'énergie
- **Axe 8** : Accompagner le développement du tourisme vert dans le Haut Bugey
- **Axe 9** : Favoriser la cohésion entre les générations

Les membres du conseil municipal proposent plusieurs mesures s'intégrant dans les différents axes.

Au cours de la procédure d'élaboration du PLU, des réunions publiques seront organisées, au cours desquelles la population sera sollicitée pour alimenter ce PADD.

### **2) Eau et Assainissement**

M. le Maire a signé l'avant-projet de travaux réalisé par le cabinet MERLIN, pour des montants prévisionnels de 1 567 390 € HT (assainissement) et 674 495 € HT (eau).

La rémunération du cabinet MERLIN se montera à 76 799 € HT.

Les coûts définitifs seront connus à la réception des appels d'offres, le 15 décembre de cette année. Le prix de l'eau pourra alors être calculé avec précision ; une simulation sera demandée à M. le Percepteur afin de fixer ce prix, en trouvant un juste équilibre entre la facturation aux usagers et la prise en charge d'une partie des emprunts par le budget général de la commune.

Le conseil municipal prend les délibérations suivantes, à l'unanimité :

- **Délibération 1** : Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer des avenants au marché initial pour créer des servitudes de passage, afin de permettre le passage des réseaux sur des propriétés privées.

- **Délibération 2** : Afin de pouvoir récupérer la TVA sur les travaux de rénovation du réseau d'eau (soit 20 % de 674 495 €), le conseil municipal instaure la TVA (5,5 % taux actuel) sur la distribution d'eau à compter du 1 janvier 2015.
- **Délibération 3** : Le conseil municipal fixe la taxe d'assainissement à 1 € le m<sup>3</sup> (au lieu de 0,70 € actuellement), afin de pouvoir prétendre à certaines subventions du Conseil Général.

### 3) Bilan RPI Cantine-Garderie, année scolaire 2013-2014

- Le fonctionnement de la cantine-garderie a coûté 11 625 € aux trois communes du RPI. Les communes de LANTENAY et OUTRIAZ assument chacune 37,5 % de ce coût, et la commune d'IZENAVE 25 %, au prorata du nombre d'élèves inscrits.
- Le fonctionnement de l'école a coûté 45 090 €.
- Cantine-garderie : La fréquentation est faible le mercredi (4-5 enfants à midi, de 2 à 4 l'après-midi). Mme GUILLOT – SUDAN attire l'attention du conseil municipal sur l'absence d'encadrant à la descente du car à 11h30 pour accueillir les élèves d'OUTRIAZ déjeunant à la cantine. Dorénavant, une des deux employées se rendra au car avec la liste des élèves d'OUTRIAZ inscrits à la cantine, pour s'assurer que ceux-ci descendent bien du car, tandis que l'autre employée restera à la cantine pour accueillir les élèves de LANTENAY.

### 4) Délibérations

- **Décision Modificative n°1** : Création d'une ligne budgétaire pour l'emprunt de 150 000 € finançant les études du projet eau-assainissement.
- **Décision Modificative n°2, budget Eau** : La taxe de modernisation des réseaux ayant augmenté, la somme budgétée se révèle insuffisante. 302 € sont affectés à ce compte.
- **Personnel municipal** : Le conseil municipal valide l'augmentation des heures effectuées par Mme Sylvie DELGADO (21h par semaine au lieu de 19h en 2013-2014), ainsi que le CDD de Mme Nathalie TELLE (26h par semaine).
- **SIVU des collègues** : Il a été dissout le 31/12/2013, mais la convention relative à la prévention spécialisée (aide aux élèves en difficulté) est maintenue, et reprise par la commune de Montréal-la Cluse pour la période 2015-2017. Le conseil municipal donne son accord pour ce transfert.
- **Commission communale des impôts directs** : Suite à une erreur administrative, les communes doivent à nouveau donner 12 noms de titulaires et 12 noms de suppléants. La commune de LANTENAY propose à nouveau les 24 noms précédemment donnés.
- **Temps d'Activités Périscolaires** : Le conseil municipal valide la convention de mise à disposition d'un professeur de musique, entre la commune et l'école d'arts et musique du Haut Bugéy.
- **CCAS** : Pour tenir compte de l'évolution de la démographie, l'âge de participation au repas des anciens est porté à 66 ans cette année, puis sera augmenté d'un an chaque année lors des quatre années suivantes. Il sera donc porté à 70 ans en 5 ans, comme cela a été fait dans bien d'autres communes.

*Cette dernière délibération est adoptée à 10 voix « Pour » et 1 abstention. Toutes les autres sont adoptées à l'unanimité.*

## 5) Travaux en cours

- L'employé communal, M. Hervé BRUNET, a terminé l'aménagement du massif en sortie du lotissement « La Combe ».
- Les travaux de mise en accessibilité de l'église sont bien avancés, et devraient être terminés avant la fin du mois.
- Les bois résineux ont été marqués, et l'appel d'offre a été lancé.
- Affouage : 13 personnes se sont portées candidates. La date du tirage au sort des lots sera bientôt fixée et annoncée.

## 6) Compte rendu de réunions

La communauté de communes (CCHB) va financer l'agrandissement du golf de SAMOGNAT de 6 à 9 trous, pour 150 000 € le trou. La CCHB a par ailleurs recruté un nouveau directeur général des services.

## 7) Questions diverses

- Situation de trésorerie : La commune dispose à ce jour de 81 739,80 €.
- La commune d'OUTRIAZ propose à LANTENAY de renforcer la coopération intercommunale.
  - Elle propose le partage du roto-broyeur, aux mêmes conditions que celui de l'épareuse (paiement d'un droit d'entrée, puis partage équitable des frais d'entretien et de réparation).
  - Elle propose que les employés communaux des deux communes puissent travailler ensemble à l'occasion de certains travaux (curage des fossés ...), un bilan des heures effectuées par chacun étant réalisé en fin d'année.

Le Conseil municipal de LANTENAY se prononce favorablement à ce projet, et propose un droit d'entrée de 1000 € pour le partage du roto-broyeur.

- Après vérification, il apparaît que la traversée de route payée par M. Florian TOURNIER pour se raccorder au réseau d'eau était bien à la charge de la commune. Une solution sera trouvée pour rembourser M. TOURNIER de la somme indûment payée.

Fin de la réunion à 22 h 45.

Prochaine réunion : 3 novembre 2014